

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## *Délibération 2013-10 du 07 janvier 2013*

L'an deux mil treize, le lundi sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

*Etaient présents* : Tous les membres en exercice à l'exception de :

*Absents et excusés* :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ - J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED

M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS

M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

**Objet :** *Etude de lutte contre l'érosion et programme d'actions  
Approbation du plan de financement modifié des premiers  
travaux et demandes de subventions*

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle l'étude menée pour la mise en place d'actions pilotes de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant de la Sensée. Il rappelle la délibération de la Communauté du Sud Arrageois du 26 mars 2012 « Etude de lutte contre l'érosion et programme d'actions – Approbation du plan de financement des premiers travaux et demandes de subventions » et celle du 27 juin 2012 « Etude de lutte contre l'érosion et programme d'actions - Approbation du plan de financement modifié des premiers travaux et demandes de subventions ».

Selon les dernières conclusions de ces études, il serait nécessaire de réaliser finalement deux levées de terre avec boisement qui seraient localisées en fond de vallée, avant l'entrée dans le village de Saint-Léger. Ces deux levées de terre seraient plus hautes (2 m au lieu de 1,5 m). De ce fait, elles nécessiteraient plus d'emprise au sol et un enrochement pour les protéger à l'entrée des tuyaux. Le temps de retenue des eaux en amont du village resterait inchangé.

Monsieur le Président propose d'envisager la réalisation de ce programme de travaux.

Ce projet peut bénéficier d'un concours financier à hauteur de 80 % après dépôt et instruction du dossier auprès des partenaires. Il resterait donc 20 % à la charge de la Communauté de Communes.

Considérant cet exposé, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer sur le plan de financement suivant :

.../...

Dépenses	Montant H.T	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux de levées de terre avec boisements (y compris maîtrise d'œuvre)  Indemnités aux agriculteurs	298 000 €  55 000 €	Agence de l'Eau Artois Picardie	158 850 €	45 %
		Etat DETR 2013	123 550 €	35 %
		Conseil Général		
		Conseil Régional		
		Fonds propres	70 600 €	20 %
Coût total de l'opération	353 000 €	Total	353 000 €	100%

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
CONSIDERANT l'intérêt résidant dans l'opération proposée ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet,
- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'inscrire au budget général les sommes nécessaires à la réalisation des travaux prévus,
- de solliciter les subventions existantes pour ce type de projet à hauteur des montants indiqués ci-dessus et dans la limite des dépenses subventionnables autorisées,
- de mandater Monsieur le Président pour :
  - lancer les procédures de consultation des entreprises pour les marchés de services et de travaux nécessaires à la réalisation effective de l'opération,
  - l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le  
08 Janvier 2013 et transmission en  
Préfecture le 08 Janvier 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

